

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 8 novembre 2021

Date de l'annonce publique : 29/10/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/10/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	Néant.
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 13 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 0
Référence	CC.2021-11-8 - 12.1
Point de l'ordre du jour	12.1
Objet	<b>Création de trois postes d'agent de nettoyage pour les besoins du service d'éducation et d'accueil.</b>

### Le conseil communal,

Considérant que le collège propose de créer trois postes d'agent de nettoyage pour les besoins du service d'éducation et d'accueil (service du midi au restaurant de la maison relais afin de compenser les départs des aidants sociaux) ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 portant approbation de la convention collective de travail des salariés des communes du sud signée le 6 septembre 2017 à Esch-sur-Alzette par les partenaires sociaux et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer trois (3) postes de salarié manuel selon les modalités suivantes :

Code	MR/C - O13 ; MR/C - O14 ; MR/C - O15
Qualification	Sans
Métier	Nettoyage des locaux
Affectation	Service d'éducation et d'accueil
Degré d'occupation	50% (20 heures/semaine)
Carrière	A2 (agent de nettoyage)

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 17 novembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

